



ALBA fête ses 20 ans !

Comme vous le savez, le comité a décidé de célébrer dignement cette année anniversaire malgré les circonstances sanitaires en vous adressant tous les deux mois une newsletter de fête. Nous souhaitons partager avec vous les sujets chers aux membres, les souvenirs, les perspectives et les percées de l'égalité au sein du barreau vaudois.

Il y a vingt ans, quatre avocates se sont réunies pour faire ensemble ce constat : les avocates ensemble sont plus fortes et donnent de la voix. En 2021, ces voix et leur efforts constants pour renforcer l'égalité au sein de la profession d'avocat.e ont été récompensés par un prix. Nous étions à Lucerne ce 11 juin 2021 pour la 120^e Journée suisse des avocats lorsque la Fédération suisse des avocats a décerné en mains de notre Présidente et de notre Vice-Présidente le prix d'encouragement Emilie Kempin-Spyri. Nous ne pouvions rêver de cadeau plus approprié pour célébrer cet anniversaire ! Nous dédions cette récompense à toutes les avocates qui ont participé à la vie de l'association de près ou de loin et nous souhaitons une longue vie à cette solidarité qui existe entre elles.

Pour cette troisième Newsletter, nous vous proposons de revenir sur un évènement qui a marqué les premières années de l'Association : la conférence et débat public sur le thème du : « *Sentiment de justice ou d'injustice, inadéquation ou malentendu ?* » du 21 mai 2003.



Croquis du dessinateur de presse Barrigue illustrant les propos des intervenants pendant la conférence de 2003 (propriété d'ALBA)

Il s'agit là de l'un des événements pour lesquels les membres ont donné de la voix, qui a beaucoup fait parler de lui.

A cette époque, la justice vaudoise était aux prises avec des agitateurs. « *Il y avait à l'époque un mouvement qui mettait en lumière à quel point notre pacte social, grâce auquel notre démocratie fonctionne, a pu être paralysé parce que certaines personnes n'étaient plus d'accord. Ils étaient à la marge de l'illicéité* » se souvient Katia Elkaim, avocate, cofondatrice de l'association et actuellement magistrate au sein du Tribunal d'arrondissement de Lausanne. Et d'ajouter, « *Parmi les corporations, certaines disaient qu'il ne fallait rien faire, certaines disaient qu'il fallait faire quelque chose, d'autres qui disaient laissez-nous faire mais on ne savait pas trop quoi* ».

Pour les avocates d'ALBA, ces protestations étaient un symptôme plus profond et témoignaient finalement d'un sentiment d'injustice plus général au sein de la population. Pourtant, personne ne se saisissait réellement des questions primordiales qu'il fallait se poser. « *Alba est venu dire que cela mettait en lumière un sentiment d'injustice* », nous raconte Katia Elkaim.

Au sein du comité, les questions à débattre se sont alors dessinées : « *Le sentiment de justice c'est de savoir comment une personne perçoit une décision judiciaire quelle qu'elle soit, perception qui dépend grandement de comment la justice est administrée* ». Et de poursuivre : « *Si les gens sortent d'un tribunal en pensant qu'ils ont été injustement traités, est-ce que c'est parce que la justice est inadéquate et qu'elle ne fait pas son travail ou est-ce qu'il y a un malentendu judiciaire, le malentendu judiciaire étant que les gens vont devant un tribunal pensant qu'ils vont obtenir une justice divine qu'ils n'obtiendront jamais et qu'il convient donc de leur expliquer que la justice, ce n'est pas la justice de dieu, c'est la justice de la loi et de l'application de la loi et de la preuve à l'intérieur des quatre murs.* »

Juste ou injuste?

AGENDA. Les Avocates à la barre convient la justice à sortir du tribunal et à s'expliquer en public, pour mieux se faire comprendre. Une conférence-débat qui promet d'être animée...

Pourquoi la justice est-elle si souvent ressentie comme injuste par ceux qui y sont confrontés? Les avocates vaudoises regroupées au sein de l'association Alba soulèvent la question, à l'heure où des justiciables mécontents se font de plus en plus virulents. Bon nombre de leurs client(e)s ont des attentes exagérées que le système juridique et les magistrats ne peuvent satisfaire, disent-elles. Et c'est à la justice



qu'il appartient de dissiper ce grand malentendu, en expliquant son mode de fonctionnement, en admettant ses limites, voire en faisant son examen de conscience. Le public est invité à partager cette réflexion au cours d'une soirée qui promet d'être

animée. Marianne Modak, sociologue et professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, ouvrira les feux, avec une conférence sur le sentiment de justice, un thème qu'elle a développé dans une récente étude. Suivra un débat qui opposera divers acteurs du système judiciaire: un juge fédéral, une présidente de tribunal, une responsable du Bureau cantonal de médiation, un avocat et une avocate. Autant de points de vue différents sur cette justice qui reste par nature conflictuelle et perfectible. A. Z.

Conférence et débat sur «Sentiment de justice ou d'injustice, inadéquation ou malentendu?» Le 21 mai, à 18 h 30, au Casino de Montbenon (salle des fêtes), à Lausanne. Entrée libre.

Article Décodages - "Juste ou injuste ?" du 18 mai 2003

Voulant mettre un coup de pied dans la fourmilière, les avocates d'ALBA ont proposé d'organiser une conférence qui réunirait les juges, les avocats et les justiciables pour débattre de ces questions fondamentales. Katia Elkaim, qui exerçait alors au barreau, a été l'initiatrice de cette conférence : « *Alba a fait quelque chose d'inédit à l'époque* ». Elle rit : « *On nous a un peu dit qu'on était dingos. On nous a dissuadé de le faire. On voulait des magistrats-es, des avocats-es dans la même arène. On nous a imposé un service d'ordre. Une journaliste qui modérerait.* »

Sans désespérer, les membres d'ALBA se sont donné les moyens de leur ambition. Le 21 mai 2003, la conférence et débat public : « *Sentiment de justice ou d'injustice, inadéquation ou malentendu ?* » a eu lieu au Casino de Montbenon, à Lausanne, faisant salle comble. L'événement d'envergure et totalement inédit s'est révélé être un grand succès.

24 heures
Samedi-dimanche
17-18 mai 2003

La justice sur le banc des accusés

Séance publique pour comprendre les raisons d'un malentendu grandissant.

DÉBAT Les mécontents de la justice se font de plus en plus nombreux et vindicatifs. Cette véritable lame de fond résulte de déceptions personnelles, mais surtout d'un malentendu et d'une incompréhension croissants du fonctionnement de l'appareil judiciaire.

A la croisée des chemins, entre magistrats et citoyens, entre le marteau et l'enclume, les avocats ne cachent pas leur inquiétude. Partant de l'idée selon laquelle plus on en parle et mieux cela vaut, l'association Alba (Avocates à la barre) organise mercredi une conférence et un débat public qui promet d'être torride, car pratiquement tous les acteurs de ce drame permanent seront présents.

Présidente d'Alba, Me Antonella Cereghetti observe que les avocates sont particulièrement bien placées pour saisir l'ampleur du problème. « Dans ce véritable ménage à trois, culturellement, nous sommes un peu plus à l'écoute des états d'âme, donc nous les entendons un peu mieux. » Mal de notre époque ou réel dysfonctionnement de fonctionnement de l'administration de la justice? Selon Me Sylvaine Perret-Gentil, le développement de la prise de conscience individuelle a changé le rapport des individus avec tout système fonctionnant sur l'autorité. Il en ressort que le citoyen ne considère plus comme un ordre indiscutable le jugement qu'il reçoit, qu'il veut comprendre comment et pourquoi.

L'exemple des jumelles

Me Cereghetti estime qu'il ne faut pas confondre la légalité et la justice, rappelant que le droit est un consensus politique pétri de valeurs et de choix de société. « Il faut prendre conscience que la justice, c'est une manière de réguler les rapports entre les gens. » Pour illustrer son propos, elle raconte l'histoire des deux petites jumelles que le fleuriste engage pour confectionner des bouquets payés 1 franc la pièce. L'une en fait 400, l'autre 200 et le fleuriste donne donc 600 francs à leur maman. Comment va-t-elle partager pour satisfaire chacune des enfants? Et de rappeler que les avocats ont coutume de dire que mieux vaut un mauvais accord qu'un bon procès.



Chris Blaser
L'avocate Antonella Cereghetti.

Il demeure que l'incompréhension du fonctionnement engendre toujours davantage de violence. « On va vers une individualisation des conflits avec la justice, constate la présidente d'Alba. Maintenant, ce sont les magistrats qui sont pris pour cible, harcelés jusqu'à leur domicile. C'est dangereux et négatif. Il faudrait au contraire admettre qu'au-delà du magistrat, il y a le système légal. Que ce n'est pas le magistrat, de plus en plus seul, qui est en cause. On ne fait que déplacer le problème en croyant cela. »

Pour coser l'affaire, la justice possède de une dimension mercantile par les honoraires des avocats nécessaires non seulement pour défendre leurs clients, mais pour les orienter sur leurs attentes. Me Cereghetti ne s'offusque pas de cette réalité économique, au contraire: « C'est salutaire, dans la mesure où cela aide à raisonner, à mettre la limite entre le possible et le souhaitable. Des bornes qui sont hélas souvent dépassées lorsqu'intervient l'assistance judiciaire gratuite. »

Pour endiguer la colère, l'Etat de Vaud a décidé de tenter l'expérience d'un médiateur de la justice. Me Cereghetti doute de l'efficacité d'un tel système. « De la manière dont c'est conçu, cela revient à faire plus de la même chose. Ce que les gens demandent, c'est d'être entendus et c'est à la justice de les écouter. La médiation n'a de sens que lorsqu'elle est une fonction par elle-même. »

Georges-Marie Béchemraz

UTILE

« Sentiment de justice ou d'injustice, inadéquation ou malentendu ? »
Conférence et débat public le 21 mai à 18 h 30 au Casino de Montbenon à Lausanne

Les juges se mettent à table

JUSTICE Les magistrats n'ont pas boudé le premier débat public organisé hier soir à Montbenon par des avocates vaudoises sur le sentiment croissant d'injustice judiciaire dans la population.

GEORGES-MARIE BÉCHERAZ
(TEXTE)
PHILIPPE MAEDER (PHOTOS)

L y a longtemps qu'un tel sujet aurait dû être mis sur la place publique. Maintenant c'est fait, on peut enfin en parler ouvertement. Le juge fédéral Jean Fonjallaz était hier soir l'un des invités au débat organisé à Lausanne sur le thème du sentiment de justice et d'injustice.

Mise sur pied par une association d'avocates vaudoises, cette rencontre a fait salle comble à Montbenon, dans un climat légèrement tendu. Le ressentiment envers le fonctionnement de la justice est devenu tel qu'il se traduit en effet par des attaques de plus en plus personnalisées, aussi un service d'ordre discret assurait-il la protection des nombreuses personnalités présentes. Car, en plus du magistrat de Mon-Repos, plusieurs juges ou substituts du procureur quotidiennement confrontés à la grandeur et à la misère de la justice humaine étaient présents. Organisée sous forme de conférence-débat, cette réunion a eu le double mérite de donner la parole à la fois à des professionnels de la justice et à des citoyens qui ne la comprennent pas à la lumière de leur expérience personnelle. En levant un coin de voile sur d'anciennes affaires d'abus sexuels de conflit de voisinage ou de divorce, on a pu comprendre le chemin qu'il y a à parcourir. Même sans résultats concrets, cette première expérience devrait en appeler d'autres.

Pouvoir mal accepté
«Le juge doit établir la vérité judiciaire, mais celle-ci n'est pas toujours conforme à la vérité.» Avec sincérité et humilité, Jean Fonjallaz résume la terrible ambi-



Salle comble hier soir à Montbenon pour un face-à-face entre magistrats et mécontents de la justice.

guité de sa fonction. «Non seulement le juge doit faire un choix entre des versions différentes, mais le législateur lui donne de plus en plus fréquemment un pouvoir en raison de notions définies de manière floue. Il peut bien sûr s'appuyer sur des experts, or on sait que ceux-ci ne sont pas toujours d'accord entre eux.» Et de souligner que les juges ne sont pas «des petits bouts de Dieu» même à leurs décisions sont des actes de pouvoir «de plus en plus mal acceptés dans une société où l'individualisme croissant amenuise le sentiment d'appartenance à une collectivité».

C'est exactement le point de vue de Me Sylvaine Perret-Genitt. A ses yeux, le rapport avec l'autorité s'est profondément modifié depuis Mai 68: «Le citoyen veut comprendre pourquoi

et comment il a été jugé. Placée à des hauteurs inaccessibles, il est temps que la justice soit ramenée à un rôle de service public.» La sociologue Marianne Modak va plus loin. Elle observe que «la croissance des attentes est moins due au dysfonctionnement qu'au développement de l'égalitarisme et de la méritocratie dans la société: est juste une situation où je reçois ce que j'ai donné. Le principe de la proportionnalité et du mérite est universel. La sensibilité égalitaire est une porte ouverte à la comparaison en-veuse.»

Me Eric Stoudmann souligne le décalage avec les séries US où le juge rend toujours le bon jugement: «D'abord il se fourvoie, ensuite un avocat le met sur le droit chemin.» La réalité est parfois assez éloignée de cette représentation. Trop compliquée, la jus-

stice suisse? Le ténor du barreau n'y va pas par quatre chemins: «Un pays qui a un Code de procédure pénale de 1000 pages est un pays décadent!» Les avocates vaudoises avaient également invité Marianne Gani, présidente de tribunal à Nyon («En tant que juge de première instance, je suis forcément au ras des pâquerettes»), ainsi que Véronique Jobin, médiatrice de l'administration vaudoise. Enfin, chargé de la mise en place de l'expérience d'un médiateur de la justice, le juge cantonal Blaise Battistolo a dit les espoirs, mais aussi les limites d'une telle fonction. «Il ne faut pas rêver. Un médiateur ne pourra pas convoquer le juge pour voir dans quelle mesure sa décision est modifiable. Ne serait-ce qu'à cause de l'impossibilité de négocier sans consulter l'autre partie.» □

Matière à réflexion



Jean Fonjallaz, juge fédéral:

«Les juges ne sont pas des petits bouts de Dieu.»



Me Sylvaine Perret-Genitt:

«Voilà enfin venu le temps des remises en question.»



Me Eric Stoudmann:

«Avec un Code de procédure pénale de 1000 pages, un pays est décadent.»



Marianne Modak, sociologue:

«Est juste une situation où je reçois ce que j'ai donné.»

Article 24 heures - "Les juges se mettent à table" du 22 mai 2003

Aujourd'hui, la thématique du sentiment d'injustice est toujours présente dans notre pratique quotidienne du barreau. Nous sommes régulièrement confrontés à des justiciables peu satisfaits de la manière dont leurs dossiers sont traités par la Justice. Pourtant, à l'extérieur des tribunaux ou des études d'avocats-es, ces déceptions sont bien moins visibles du public. En particulier, avec le développement des réseaux sociaux, les déçus-es de la justice peuvent désormais évoquer leur désillusion sous le couvert de l'anonymat. Un bref sondage des profondeurs du web sur les forums dédiés donne un aperçu de l'ampleur du phénomène. Bien qu'ils soient cachés aux yeux des autorités, ces symptômes persistent de manière importante.

Il en va autrement des causes collectives portées par une poignée de justiciables devant la justice. A notre époque, ce sont assurément elles qui portent à la lumière le sentiment d'injustice au sein de la société. On pense bien sûr aux activistes du climat et au récent arrêt rendu par le Tribunal

fédéral qui a estimé que la condition du danger imminent mettant en péril un bien individuel concret n'était pas réalisée. On pense aussi aux premiers procès en matière d'égalité salariale ou à des modifications de la loi portées par des mouvements comme « *Jamais sans mon consentement* » dans le cadre de la mise en consultation du 3^{ème} volet de la révision du Code pénal.

Le sentiment de justice - et encore plus d'injustice - n'est pas seulement une construction intellectuelle. C'est une expérience propre à chacun-e, un engagement personnel lié parfois à une injustice vécue de manière individuelle qui peut se construire collectivement. Il en a été ainsi de grands procès qui ont bouleversé les idées comme le procès Bobigny en 1972 porté par Gisèle Halimi sur la cause de l'avortement.

L'expérience de la justice impacte profondément les personnes qui y sont confrontées. Or les sentiments qui en découlent sont des indices importants de l'état de santé de la société dans son ensemble et doivent être identifiés. Il est ainsi peut-être l'heure de refaire un diagnostic.

Il y a en tout cas matière à refaire un état des lieux du [Sentiment de justice et d'injustice](#), tant ce sujet représente en définitive, le cœur de notre métier et se doit d'être régulièrement questionné.



Manifestation en faveur des activistes du climat lors de l'ouverture de leur procès en janvier 2020 (photo de Jean-Christophe Bott avec l'aimable autorisation de Keystone)